

---

## Charte Installation

### Jeunes Agriculteurs Gironde / Les Caves de Rauzan

---

#### Entre :

Jeunes Agriculteurs de Gironde  
Représenté par la Présidente Bérénice Walton  
17 Cours Xavier Arnoz  
33082 Bordeaux Cedex

Et

Les Caves de Rauzan Représentées par le  
Président Denis Baro  
1 L'Aiguilley  
33420 Rauzan

Cette charte est conçue pour faciliter et simplifier l'installation  
de jeunes agriculteurs, dans le domaine de la viticulture.

*Les caves de Rauzan regroupent 350 vignerons sur 3500 hectares de vigne en Entre-Deux-Mers. La production annuelle est de 200 000hl pour un chiffre d'affaires annuel de près de 30 millions d'euros. Elles emploient 47 salariés.*

#### Les aides de la cave :

##### - **L'avance de trésorerie**

C'est une avance de trésorerie à **taux 0**. Dès la 1<sup>ère</sup> année, elle peut représenter jusqu'à 65% du montant total de la rémunération. Ce dispositif est valable les 3 premières années. L'avance est calculée en fonction des volumes apportés.

##### - **Le prêt pour l'acquisition de foncier**

La cave peut financer jusqu'à 20% du montant total du prix d'achat à **taux 0**. Pour bénéficier de ce prêt, le jeune agriculteur doit souscrire une assurance climatique (grêle, gel, tempête...) et une assurance décès. Le remboursement peut s'échelonner entre 8 et 10 ans.

##### - **L'augmentation de la rémunération vignoble**

La rémunération vignoble est augmentée de 400€/ha pendant 3 ans. Pour en bénéficier, le jeune agriculteur doit s'engager dans la démarche Agri confiance®.

##### - **Le financement pour l'achat de matériel viticole**

La cave peut financer l'achat de certains matériels viticoles (effeuilleuses, tarières, bennes à vendange) à **taux 0** (sur la base du montant HT). Le remboursement s'échelonne sur 5 ans.

##### - **Portage et stockage de foncier en partenariat avec la SAFER**

La cave s'engage avec la SAFER dans la prise en charge des frais financiers liés à ces opérations.

##### - **Appui administratif et technique**

Cet appui est apporté par les services vignoble et comptable de la cave. Avant l'installation, la cave peut accompagner le JA dans la réalisation de son plan d'entreprise et de son budget prévisionnel.

Pour bénéficier de ces aides, une convention entre la cave et le jeune agriculteur sera établie stipulant les engagements réciproques. Le jeune agriculteur s'engage auprès de la cave pour 5 ans.

Fait le 20 mai 2016,

Pour Jeunes Agriculteurs Gironde  
**Bérénice Walton**

Pour les Caves de Rauzan  
**Denis Baro**